

**NOM :** \_\_\_\_\_ **Prénom(s) :** \_\_\_\_\_  
**Employeur :** \_\_\_\_\_

**<sup>1</sup>Principes :**

*Arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales (JO du 15/01/09) :*

*Des dispenses et allègements sont de droit ou peuvent être accordés aux candidats par le centre de formation.*

*Les dispenses sont accordées **sur la base de diplôme** ;*

*Pour obtenir la dispense des modules de formation définis dans les référentiels de formation les candidats doivent justifier d'un diplôme dont le programme correspond au programme du module concerné*

*CIRCULAIRE N°DGCS/SD4A/2010/217 du 23 juin 2010 relative à la formation complémentaire des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales :*

*Les dispenses, comme les allègements ne peuvent porter que sur des modules entiers.*

**La dispense d'un module de formation vaut validation de ce module**

**Demande de dispense(s) :**

A REMPLIR PAR LE/LA CANDIDAT.E <i>(cocher les cases correspondant à/aux dispense/s sollicitée/e)</i>	PARTIE RÉSERVÉE A Polaris-FORMATION
<p><b>■ DISPENSE STAGE PRATIQUE (de droit) :</b></p> <p>Les personnes qui justifient, dès leur entrée en formation, d'une expérience professionnelle <b>d'au moins 6 mois</b> dans le cadre d'une activité tutélaire sont dispensées de stage pratique</p>	<p><input type="checkbox"/> Expérience &gt; 6 mois justifiée</p> <p><b>Décision de la commission d'admission<sup>1</sup> : dispense</b>  <input type="checkbox"/> Accordée    <input type="checkbox"/> Non accordée : _____</p>
<p><b>■ DEMANDE DE DISPENSE DOMAINE DE FORMATION 1 : LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Module 1.1 : le cadre juridique  <input type="checkbox"/> Module 1.2 : la connaissance du public  <input type="checkbox"/> Module 1.3 : l'action éducative budgétaire</p>	<p><input type="checkbox"/> Titulaire de « l'ancien » CNC TPSE<sup>2</sup>  <input type="checkbox"/> Master de niveau I (<i>ancienne nomenclature - niveau VII depuis le 8 janvier 2019</i>)<sup>3</sup>  <input type="checkbox"/> Titulaire du DE ES / DE CESF / DE ASS</p> <p><b>Décision de la commission d'admission : dispense</b>  <input type="checkbox"/> Accordée    <input type="checkbox"/> Non accordée : _____  <input type="checkbox"/> Accordée    <input type="checkbox"/> Non accordée : _____  <input type="checkbox"/> Accordée    <input type="checkbox"/> Non accordée : _____</p>
<p><b>■ DEMANDE DE DISPENSE DOMAINE DE FORMATION 2 : LE MANDATAIRE EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Module 2.2 : les relations avec le juge et avec le Conseil Général  <input type="checkbox"/> Module 2.3: action éducative et accompagnement vers l'autonomie de gestion budgétaire  <input type="checkbox"/> Module 2.4 : déontologie et analyse des pratiques</p>	<p><input type="checkbox"/> Titulaire du CNC DPF  <input type="checkbox"/> Titulaire de « l'ancien » CNC TPSE  <input type="checkbox"/> Titulaire du CNC MJPM mention MJPM</p> <p><b>Décision de la commission d'admission : dispense</b>  <input type="checkbox"/> Accordée    <input type="checkbox"/> Non accordée : _____  <input type="checkbox"/> Accordée    <input type="checkbox"/> Non accordée : _____  <input type="checkbox"/> Accordée    <input type="checkbox"/> Non accordée : _____</p>

**Il est indispensable de joindre les justificatifs**

Fait à \_\_\_\_\_, le / / 2022

Signature :

<sup>1</sup> La commission d'admission est composée du directeur / de la directrice du centre de formation ou de son/sa représentant.e, du / de la responsable de la formation, d'un.e représentant.e de l'équipe pédagogique et d'un.e représentant.e du secteur professionnel et a pour mission :

→ de veiller à la conformité du déroulement du dispositif d'admission

→ de prononcer les décisions concernant les dispenses et allègements,

→ d'arrêter la liste définitive des candidats admis à suivre la formation

<sup>2</sup> Circulaire DGCS/SD4A no 2010-217 du 23 juin 2010 relative à la formation complémentaire des MJPM et des DPF

<sup>3</sup> Décret 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles